

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 5 septembre 2022 au mardi 4 octobre 2022
**Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme de Massiac**

OBJET

La déclaration de projet n°1, emportant mise en compatibilité du PLU de Massiac, porte sur le projet de création d'une carrière de matériaux basaltiques au lieu-dit « des Gravilles » (commune de Massiac), exploitée par l'entreprise CYMARO, carrière qui doit se substituer à la carrière de « Bussac » afin de garantir la pérennité de l'approvisionnement en granulats du bassin économique local.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conformément à la décision n°E2200056/63, du 26 juillet 2022, du Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, a été désigné Monsieur Jean-Marie BORDES, directeur du centre permanent d'initiatives pour l'environnement, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

DURÉE

Cette enquête publique se déroulera du lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au mardi 4 octobre 2022 à 17h00 durant 30 jours consécutifs.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique, établi conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, comprend notamment :

- Le dossier administratif et les délibérations relatives au PLU,
- Le projet de déclaration de projet dont l'évaluation environnementale,
- Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint,
- Les avis recueillis sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Massiac, dont l'avis de l'Autorité environnementale.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Hautes Terres Communauté, 4 rue du Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT.

Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête pourront être consultés dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- **Le siège de Hautes Terres Communauté**
 - o 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
 - o Tél : 04 71 20 22 62
 - o Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
 - o Jeudi : 13h30 à 17h30
- **La mairie de Massiac**
 - o 1 rue Albert Chalvet 15500 Massiac
 - o Tél : 04 71 23 02 61
 - o Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dossier peut être consulté dans ces lieux, sur support papier.

Ce dossier d'enquête publique et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Massiac pourront également être consultés sur le site internet de Hautes Terres Communauté à l'adresse suivante : www.hautesterres.fr et sur le site internet de la mairie de Massiac à l'adresse suivante : www.massiac.fr

Un ordinateur sera également mis à disposition avec une version numérique du dossier complet au siège de Hautes Terres Communauté à Murat. Toute personne peut obtenir à sa demande auprès de Hautes Terres Communauté et à ses frais le dossier d'enquête publique.

TRANSMETTRE VOS PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- soit directement sur les registres d'enquêtes déposés dans la mairie de Massiac et au siège de Hautes Terres Communauté ;
- soit par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, PLU Massiac, 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique@hautesterres.fr

Pour être recevables, toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le mardi 4 octobre 2022 à 17h00.

PERMANENCES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :

À la salle annexe du centre administratif de Massiac 4 rue Albert Chalvet 15500 Massiac	Lundi 5 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 Jeudi 15 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Mardi 4 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
Au siège de Hautes Terres Communauté 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT	Mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVÉES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, dans un délai d'un mois (éventuellement prolongé selon les dispositions de l'article R 123-19 du code de l'environnement).

Le public pourra consulter ce rapport, pendant une durée d'un an :

- à la Mairie de Massiac - 1 rue Albert Chalvet 15500 MASSIAC et sur le site internet www.massiac.fr
- au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT et sur le site internet www.hautesterres.fr

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toute l'information relative au projet de PLU et/ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de Hautes Terres Communauté 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.

APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation, par délibération, au conseil communautaire de Hautes Terres Communauté.

À MURAT le 10 août 2022 Le Président de Hautes Terres Communauté, Didier ACHALME